

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le 4 décembre 2020 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle de la Culture et des Associations, sous la Présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, Maire, en suite de convocation du 27 novembre 2020.

Etaient présents : Mesdames : BARIL Joëlle, CAPET Lucile, FALIGANT Delphine, HABOURDIN Cindy, LEDOUX Gaëlle, MICHEL Sophie, RENSY Roseline, ROUZE Virginie, SADOWSKI Valérie.

Messieurs : CARPENTIER Claude, DELSERT Jean-Marc, FACHE Pierre, GALLET Maxime, HAINAUT Pascal, RAMARD David, ROLLEZ Didier, SNAET Guillaume, VERSCHUEREN Gilles.

Madame Delphine FALIGANT est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 16 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

LE BUDGET COMMUNAL ET LES DECISIONS MODIFICATIVES

Il est proposé d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

4 500€ du 21311 « travaux Mairie » vers le 2111 « terrain»;
6 000€ du 21311 « travaux Mairie » vers le 2116 « cimetière»;
2 100€ du 21311 « travaux Mairie » vers le 2152 « installation de voirie»;
331€ du 21311 « travaux Mairie » vers le 21534 « réseau d'électrification»;
250 000€ du 2151 « travaux voirie » vers le 23151 « travaux voirie en cours »
1 020€ du 637 « autres impôts et taxes » vers le 7391172 « dégrèvement taxe d'habitation logement vacant ».

Adopté à l'unanimité.

LE CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE

La commune a un contrat d'assurance statutaire groupé avec les services du CDG 62.

La société Sofaxis, titulaire du contrat en a demandé la résiliation à cause de la sinistralité élevée.

Après plusieurs négociations, le CDG 62 a obtenu un maintien du contrat actuel avec hausse des cotisations de 10% (contre 30% réclamé initialement).

Le Conseil Municipal sera invité à délibérer sur ce renouvellement lors de la prochaine réunion.

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ET LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

La lutte contre l'habitat indigne est une orientation majeure du programme local de l'Habitat adopté en septembre 2019 par la Communauté d'agglomération Béthune Bruay, Artois lys Romane qui a décidé, par délibération du 5 février 2020 d'établir un nouveau protocole de lutte contre l'habitat indigne d'une durée de 6 ans, à l'échelle des 100 communes.

Ce nouveau document marque la volonté partagée des acteurs de l'habitat d'établir un plan d'actions en vue de lutter contre l'habitat indigne et intègre des évolutions législatives (lois Alur et Elan) et leurs dispositifs coercitifs. Il rappelle également les pouvoirs de police du maire et du préfet, principaux acteurs apportant des moyens et des mesures visant la sécurité et la santé des occupants dans tout logement.

Les partenaires associés à ce protocole, outre la communauté d'agglomération, l'Etat et les communes sont : le département du Pas-de-Calais, l'agence régionale de santé (A.R.S.), la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, le Tribunal d'instance.

Ils contribueront au repérage des situations d'indécence (en référence au Décret décence du 30 Janvier 2002), à l'accompagnement des publics mal-logés et souvent en difficultés, au traitement et la résorption de cet habitat insalubre ou indécemment grâce à cette mobilisation générale.

Toutes les communes sont concernées. Le taux de logement potentiellement indigne sur le territoire (11%) est supérieur à la moyenne départementale (9%).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le protocole.

LE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Un groupe de travail composé d'élus, du Directeur du SIVOM et de technicien de la Communauté d'agglomération, s'est réuni le 3 décembre 2020 afin d'étudier ce dossier.

Trois collectes annuelles ont lieu à Cuinchy. Sur les 100 communes de la CABBALR, seules 15 bénéficient du service des encombrants.

Dans ces 15 communes, 1700 tonnes d'encombrants ont été ramassés cette année. Sur les trottoirs, on trouve toute sorte de déchets ; il n'y a pas que des objets encombrants.

On constate que les volumes augmentent chaque année. Des personnes extérieures à la commune en profitent même pour venir ajouter leurs déchets. D'autres peuvent également procéder à des repérages en vue de cambriolages.

La déchetterie d'Haisnes est plutôt décentralisée. La CABBALR travaille sur un nouveau projet de déchetterie.

Tous ces déchets ramassés ne sont pas valorisés car ils ne sont pas triés. Ils sont enfouis dans une décharge près d'Hersin Coupigny (cette zone est jugée toxique).

Si les objets étaient apportés en déchetterie, ils seraient triés et pourraient être valorisés et recyclés.

Le groupe de travail suggère d'arrêter le service des encombrants à condition qu'il y ait une décision collégiale des 13 communes du SIVOM de l'Artois. Pour ce faire, un courrier sera transmis aux Maires environnants afin de les informer de notre proposition.

Monsieur David RAMARD demande où iront les déchets s'il n'y a plus de ramassage des gros objets. Les déchets devront être portés en déchetterie où ils seront triés et valorisés.

Madame Sophie MICHEL souhaite s'assurer qu'un service de substitution existerait si les encombrants étaient supprimés. La CABBALR pourra proposer un service à la carte comme c'est le cas pour les 85 communes qui n'ont plus le service des encombrants.

Il est proposé de donner un avis favorable à l'abandon des encombrants sous réserve d'une validation de cette proposition par les autres communes avoisinantes.

Adopté à l'unanimité moins deux abstentions.

LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES TROTTOIRS DE LA RD 166 ET RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU

Une subvention départementale d'un montant de 6 758€ nous a été attribuée pour les travaux de rénovation de trottoirs rue Jean Jaurès et rue Jean Jacques Rousseau.
Le conseil Municipal accepte à l'unanimité cette subvention.

LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Une subvention départementale d'un montant de 2 520€ nous a été attribuée pour le fonctionnement de l'école de musique.

LES QUESTIONS DIVERSES

L'assainissement collectif du chemin des Betterots

Suite à notre sollicitation du 5 octobre 2020, la communauté d'agglomération a accepté l'extension du réseau d'assainissement collectif chemin des Betterots.
Les travaux sont terminés et les riverains concernés sont satisfaits.

Monsieur Claude CARPENTIER informe le Conseil Municipal que les travaux d'assainissement collectif rue Aimé Quéva devraient se terminer le 18 décembre.

Il en profite pour demander si un nouveau plan de zonage est défini pour notre commune.

Monsieur le Maire rappelle que les plans de zonage sont établis par la CABBALR (il s'agit d'une de ses compétences). Il est d'ailleurs régulièrement interpellé par des habitants. Certains pensent même que le Maire peut définir l'assainissement dans certaines rues. Ce n'est pas de son domaine.

Le plan de zonage est fait pour une durée de 10 ans en réalisant un tracé qui permet de faire évoluer l'assainissement.

Parfois le zonage est modifié lorsqu'une commune n'est pas prête. Ainsi, suite à l'annulation d'un projet d'assainissement, la commune de Cuinchy a pu assainir la rue Roger Salengro qui regroupe un grand nombre de boîtes d'eaux usées et qui n'était pas programmée.

La priorité est bien évidemment donnée aux grandes rues et aux projets structurants.

La demande de subvention de l'APEI

L'APEI (association de parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis) nous sollicite pour une demande de subvention.

100€ leur ont été versés en 2011, 2016 et 2019. Pas de suite favorable accordée.

Les gens du voyage : suspension de la procédure d'évacuation forcée

La communauté d'agglomération nous informe qu'aucune demande d'expulsion ne pourra être formulée pendant la durée du confinement.

Le Conseil Municipal prend acte de cette info mais exprime son désaccord avec cette suspension de procédure.

Les remerciements de Monsieur EHRHARDT

Monsieur Kévin EHRHARDT remercie la Municipalité pour le soutien apporté suite à la création de son commerce de cigarettes électroniques à BETHUNE.

Les remerciements de Monsieur LEROUX

Notre Pharmacien, Monsieur Eric LEROUX remercie la Municipalité pour l'aide financière apportée suite à l'arrivée du Docteur Marine FARDOUX.

L'annulation d'une location de salle Isabelle Aubret

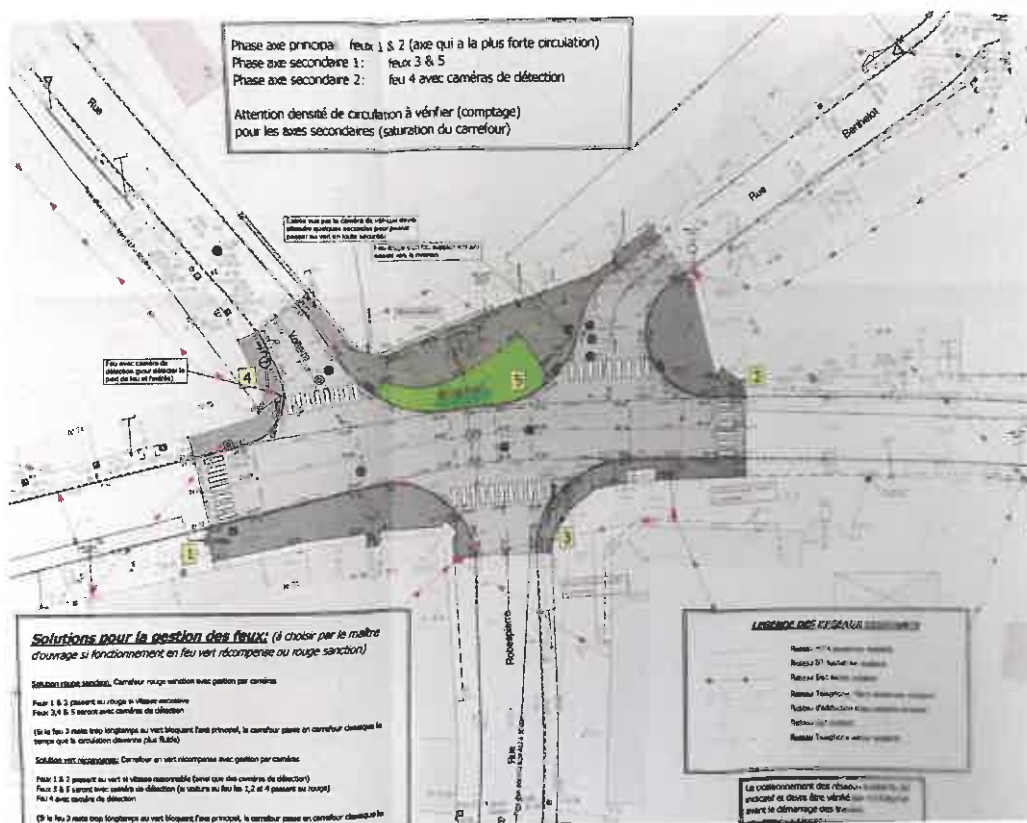
Madame Adeline BLANQUART sollicite le remboursement d'un acompte de 100€ suite à l'annulation de la location de la salle Isabelle Aubret le 31/12/2020.

Adopté à l'unanimité.

L'appartement de la gare

Le logement au dessus du CCAS peut être remis en location à compter du 15 décembre 2020. Il est proposé de reconduire le loyer de 465€.

L'aménagement du carrefour rue Jean Jaurès



Les travaux démarreront le 25 janvier 2021 pour une durée d'un mois avec déviation.

Les feux intelligents de la rue Anatole France seront installés mi-janvier. Les travaux dureront deux jours.

Les contrôles de vitesse

Le 1er décembre 2020, de 8h35 à 10h00, neuf véhicules ont été contrôlés en excès de vitesse rue Anatole France.

Le budget de l'école de musique

Afin d'encadrer les dépenses de l'école de musique, il est proposé d'allouer un montant budgétaire pour le fonctionnement de ce service.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de plafonner les dépenses à 60% des recettes d'inscriptions.

L'accident de la route du 22 novembre 2020

Dans la nuit du 22 au 23 novembre 2020, un accident de la route a eu lieu. Le conducteur sans permis, sans assurance, ayant démolé un poteau électrique et deux arbres, a menacé les policiers. Il est en détention provisoire en attendant son passage devant le juge.

La commune s'est bien évidemment portée partie civile dans ce dossier.

Monsieur le Maire en profite pour souhaiter une bonne Sainte Barbe à tous les pompiers.

Madame Joëlle BARIL rappelle aux élus que la distribution des colis de Noël aux aînés aura lieu samedi 19 décembre 2020.

Séance levée à 20h30.

La secrétaire de séance,

Delphine FALIGANT

